PRÉCONISATIONS DE SÛRETÉ / THÉÂTRE

RECOMMANDATIONS

Communication vers le public :

Lister les consignes et informer par voie d'affichage le public
Diffuser également ces consignes sur internet :
– Se présenter en avance
– Ne pas se présenter avec des bagages ou sacs volumineux
– Ne pas se présenter avec des objets dangereux
– Contrôle des sacs (en cas de refus, accès à la salle refusé)
– Ne pas se présenter avec des bouteilles d'eau

SURVEILLANCE EXTÉRIEURE

– Dans la mesure du possible les files d'attente doivent être organisées sur un espace piétonnier, à distance de la circulation automobile ou au niveau d'un espace qui bénéficie d'un obstacle avec la circulation (plots en béton, jardinières, etc.)
Privilégier une organisation linéaire avec possibilité de dispersion rapide en cas d'attaque.
– Recours à la vidéo-protection pour surveiller les abords sur les fondements de l'article L223-1 du code de la sécurité intérieure
– Contrôle de la file d'attente en extérieur
– Contrôle des sacs

SURVEILLANCE DES ACCÈS

– Contrôle systématique des personnes et des effets transportés en ayant recours à des inspections visuelles des sacs, ouverture des vestes et manteaux éventuels
– Refus systématique de tout objet interdit ou dangereux.
Nota : Si le nombre d'agents est insuffisant, le nombre d'accès sera restreint pour maintenir un contrôle efficace.
– Implantation de dispositifs d'alertes (moyen radio, bouton d'urgence implanté aux points de contrôle) aux points d'entrées et à la billetterie.
– Le hall d'accueil doit être considéré comme une aire de passage et non de stationnement. Sa lisibilité doit permettre à toute personne grâce à une signalétique adaptée de comprendre où elle doit se rendre, vers la salle, la caisse, le contrôle des billets…

Si possible, instaurer une inspection supplémentaire, aléatoire par sondage, des personnes et des effets transportés au niveau de la ligne de contrôle des billets.

PROTECTION DU PUBLIC DURANT LE SPECTACLE

– Inspection de la salle avant et après la ou les représentations.
– Vérifications aléatoires des toilettes et espaces communs durant le spectacle.

– Afin de limiter le contournement des postes de filtrage, généraliser la sectorisation espace public / espace privé par une signalétique appropriée et/ou un contrôle d'accès par badge.

– Généraliser le port du badge d'identification pour les artistes et les salariés du théâtre.

– Pour éviter toute panique :
1/ Diffuser un message d'avertissement des spectateurs en cas d'utilisation d'artifices ou d'armes factices sur scène.
2/ Éviter les utilisations de laser par les hôtesses lors du placement des spectateurs.
3/ Interdire l'entrée après le début du spectacle.

PROTECTION DU PUBLIC APRÈS LE SPECTACLE

– En fin de spectacle, essayer de fluidifier la sortie des spectateurs pour éviter tout engorgement dans le hall.
– Répartir les sorties vers le maximum d'issues ou échelonner la sortie des spectateurs.

LES ISSUES DE SECOURS

Si le théâtre est équipé d'une alarme :
– Placer les issues de secours sous alarme durant la représentation.
En l'absence d'alarme :
– Vérifier la fermeture effective des issues de secours à la fin de chaque représentation, avant la représentation suivante.
– Surveiller les portes, dans l'idéal grâce à la vidéo protection.
– Étudier la mise sous UGCIS des issues de secours (unité de gestion centralisée des issues de secours) .

LA VIDÉO-PROTECTION

– Visualisation des abords.
– Visualisation des postes d'inspection et de filtrage avec identification des entrants.
– Visualisation des parties communes.
– S'assurer que la vidéo-protection et les équipements de sûreté soient sous courant secouru.
– Prévoir un déport de la vidéo-protection à distance possible pour faciliter une intervention des forces de l'ordre.

L'ORGANISATIONNEL

– Effectuer des rondes aléatoires.
– Assurer une liaison permanente entre le personnel du théâtre par radio.

– Établir des procédures pour les événements suivants :

Individu dangereux à l'extérieur
Individu dans les parties communes
Individu dans les salles de spectacle
Alerte à la bombe- colis suspect
Courrier suspect
Voiture suspecte
Suspicion d'atteinte à une prise d'air neuf

– Maintenir la vigilance des équipes de filtrages par des tests aléatoires
– Apposer l’affiche « *réagir en cas d’attaque terroriste* » ainsi que le logogramme Vigipirate
– Signaler au « 17 » et aux responsables du site, tout élément suspect (bagage abandonné, véhicule ou comportement suspect, lettre ou colis suspect)
– Maintenir un contact étroit avec les forces de l’ordre sur les événements attendus et les mesures à prendre.
– Se conformer aux consignes permanentes ou ponctuelles de sécurité.
– Stocker hors site et en sécurité les clés, badges, codes d’accès, alarme, plans des lieux, en cas d’intervention nécessaires des forces de l’ordre.

RÉACTION EN CAS D’ATTAQUE

– L’alerte sera diffusée à l’ensemble des volumes intérieurs via un message audio sans équivoque.- En fonction des événements, et selon les possibilités offertes, évacuation par les issues de secours ou confinement dans le théâtre.